

TERMES DE REFERENCE

**POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER DU PROJET
« CONTRIBUER A LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DE
L'ECOSYSTEME NATUREL DE LA RESERVE DU LAC OSSA A
TRAVERS L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DANS LA
LUTTE CONTRE LA PLANTE ENVAHISSANTE *SALVINIA*
MOLESTA »**

Mai 2025

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « contribuer à la restauration et la valorisation de l'écosystème naturel de la Réserve du Lac Ossa a travers l'implication de la communauté dans la lutte contre la plante envahissante *salvinia molesta* », l'African Marine Mammal Conservation Organization (AMMCO) a sollicité du CF-UICN la mise à disposition d'une SUBVENTION destinée au financement de ce projet du Programme des Petites Initiatives 6 (PPI 6) . Ce projet est situé dans la région du littoral Cameroun, département de la Sangana-Maritime, dans l'arrondissement de Dizangué plus précisément dans la Réserve de Faune du Lac Ossa (4000 ha)

L'objectif général du projet est d'intensifier la lutte contre *Salvinia molesta* par l'enlèvement manuel, la sensibilisation de la population et la diversification des moyens de subsistances alternatifs à la pêche et à la déforestation, la recherche/monitoring sur le lac et la mise en synergie des acteurs afin de plaider pour l'élaboration et l'application d'un plan de gestion intégré des eaux du bassin versant.

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- La couverture spatiale de la *salvinia* dans le lac Ossa baisse de 30% passant de 3 000 ha à 2 100 ha;
- La fréquence d'observation de lamantins augmente ainsi que les stocks de poissons débarqués;
- Les communautés sont sensibilisées à l'impact et aux potentiels bénéfiques de la *salvinia*;
- Les sources de revenus des communautés locales sont diversifiées grâce à la valorisation de 500 tonnes de *salvinia* en charbon écologique et la production de 200 kg de poisson par an;
- Les causes d'enrichissement du lac Ossa en nutriments sont connues;
- Les parties prenantes sont informées sur la cause de l'enrichissement en nutriments et s'engagent pour la mitigation des impacts.

En outre, dans la convention de financement signée avec le CF UICN, AMMCO s'est engagée à ce que le projet fasse l'objet d'un audit externe en fin de projet. Cet audit sera réalisé par un cabinet d'audit indépendant sélectionné par le Bénéficiaire et de bonne réputation, après avis de non objection du CF UICN sur les termes de référence de la mission d'audit et sur les modalités de sélection de l'auditeur. Cet audit devra contrôler, notamment, que les fonds de la Subvention versés sur le Compte du Projet ont été utilisés conformément aux stipulations de la présente Convention. Le rapport d'audit final devra être disponible au plus tard trois (3) mois après la Date de Clôture Effective du Projet.

Les présents termes de référence sont donc élaborés pour orienter l'organisation et la conduite de l'audit externe de fin du PROJET.

2 OBJECTIF

L'objectif de cet audit est de vérifier que les comptes tels que présentés par le PROJET dans la RFLO donnent une image exacte de la situation financière de AMMCO et que les ressources mises à sa disposition ont été utilisées conformément aux objectifs, résultats, activités et budget prévus par le projet.

3 RESULTATS ATTENDUS

L'auditeur externe devra s'assurer que :

- Les dépenses inscrites au compte du projet pour la période du 10 mai 2022 au 30 avril 2025 sont éligibles au budget tel qu'approuvé par le partenaire et ont été réalisées dans le cadre du

respect des procédures et dispositions du manuel de procédures et des normes généralement admises ;

- Les pièces justificatives y afférentes sont sincères et correspondent au niveau d'exécution financières constaté dans la comptabilité ;
- Les dépenses correspondent à des engagements/prestations réels et matériels ;
- L'organisation s'est acquittée de toutes ses obligations administratives et fiscales vis-à-vis notamment du traitement des charges sociales, impôts sur le revenu concernant les salaires et de tout autre aspect fiscal né des activités qu'elle mène dans ce projet ;
- Les fonds reçus du CF UICN sont correctement imputés sur le compte du projet et de l'organisation ;
- Les ressources financières du projet ne font pas l'objet de prêts inter- projets et au sein du personnel de l'organisation ;
- Il n'y a pas de double emploi.

4 ACTIVITES A MENER

Il s'agira d'une part de :

- La revue des principes et méthodes comptables appliqués ;
- Le contrôle de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la sincérité de toutes les transactions comptables et imputations financées :
 - ✓ validité des pièces justificatives ;
 - ✓ exactitude arithmétique des pièces justificatives et des états financiers ;
 - ✓ toutes autres vérifications jugées utiles par le mandataire dans l'exécution de son contrat ;
- Le contrôle de la conformité des dépenses et des fonds reçus avec les documents de base du projet (contrats, budgets, etc.) ;
- et tout autre contrôle de documents comptables tel que jugé nécessaire d'après les circonstances.

Et d'autre part de :

- L'Analyse et l'appréciation des procédures de gestion administrative, financière et comptable et le système de contrôle interne en vigueur ;
- L'Appréciation de la cohérence entre les procédures de décision et la pratique quotidienne ;
- L'Appréciation des rapports financiers et la cohérence avec les rapports narratifs.

5 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents suivants sont considérés comme références de base pour l'exécution de l'audit :

- Convention de financement du projet entre AMMCO et le Comité français de l'UICN du 10 mai 2022 ;
- L'avenant N°1 signé 1^{er} mai 2024 modifiant la date limite de versement;
- Les rapports exécutifs du projet ;
- Le rapport financier du projet au 30 avril 2025 ;
- Le budget détaillé du projet ;
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications ;
- Manuel de procédures administratives, comptables et financières d'AMMCO.

6 ORGANISATION DE L'AUDIT

▪ Période auditée et lieu d'intervention

L'audit doit couvrir la période du 10 mai 2022 au 30 avril 2025 de tous les comptes du PROJET. Les interventions se dérouleront principalement au siège de AMMCO à Dizangué.

7 DEROULEMENT ET ETENDUE DE L'AUDIT

L'audit se déroulera en deux temps :

▪ La rencontre de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir au début de l'audit de fin de projet. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par AMMCO du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit.

▪ La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- ✓ S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la convention avec le PPI.
- ✓ Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier.
- ✓ Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur, conformément au budget présenté lors de la signature de la convention entre AMMCO et le Comité français de l'UICN.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- ✓ Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- ✓ Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- ✓ Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'AMMCO et dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans le rapport final.

8 OBLIGATIONS EN MATIERE DE RAPPORT

La réalisation de l'audit financier aura à partir du 10 Juin 2025. Le rapport final d'audit devra être fourni au plus tard le 30 juin 2025. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

Une lettre reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations sera jointe au rapport.

9 METHODOLOGIE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à AMMCO :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- ✓ La méthodologie proposée pour la conduite de l’audit
- ✓ Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- ✓ Le calendrier prévisionnel d’intervention ainsi qu’une estimation des charges en hommes/jours.

Une proposition financière qui devra indiquer :

- ✓ Les coûts totaux de l’audit en FCFA TTC.
- ✓ Les modalités de paiement (échancier).

Le profil du consultant :

- ✓ L’associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé.
- ✓ L’expert devra avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics internationaux.
- ✓ Application de standards professionnels reconnus (ISO, IFAC, IDEAS, ...)

10 SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- ✓ Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- ✓ Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L’évaluation technique suivra la grille d’évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
Expériences d’audit de structures Organisation de la Société Civile	10%
Expériences d’audit de projets internationaux	10%
Expérience dans l’audit de financement public	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d’intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, le demandeur se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n’était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « contribuer a la restauration et la valorisation de l’écosystème naturel de la Réserve du Lac Ossa à travers l’implication de la communauté dans la lutte contre la plante

envahissante salvinia molesta » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Le demandeur accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

11 BUDGET

Le budget maximum pour l'audit est de 2000 EUROS toutes taxes comprises y compris les frais de déplacement éventuels.

12 ENVOI DES OFFRES

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Projet AMMCO-PPI – Offre audit financier », impérativement aux adresses suivantes : info@ammco.org ou en documents physiques au bureau de AMMCO à Yaoundé sis en face de Express Union Mbankolo avec la mention :

« OFFRE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER DU PROJET « CONTRIBUER A LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DE L'ECOSYSTEME NATUREL DE LA RESERVE DU LAC OSSA A TRAVERS L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DANS LA LUTTE CONTRE LA PLANTE ENVAHISSANTE SALVINIA MOLESTA » »

Date limite d'envoi des candidatures : le « 25 juin 2025 »




Dr. Amilide Takoukam Kamda
Senior Marine Scientist
President AMMCO